



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

demandeurs d'asile

Question écrite n° 127694

Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur la décision de fermer 60 places d'hébergement pour les bénéficiaires de la protection internationale en Seine-Saint-Denis. Depuis 2004, l'association France terre d'asile gère un dispositif de quinze logements-relais représentant 60 places d'hébergement de transition à destination de bénéficiaires de la protection internationale sortant des centres d'accueil. Ce dispositif constitue un outil essentiel d'intégration et d'autonomisation des quelque 21 ménages qui en bénéficient et permet de fluidifier le dispositif national d'accueil par ailleurs saturé. Qui plus est, en 2011, le financement de ces 60 places n'a coûté à la collectivité que 7,50 € par jour en Seine-Saint-Denis. Avec la décision de fermeture de ces 60 places en logements-relais, le coût en hébergement dans des dispositifs de droit commun reviendrait à 30 € par jour, soit plus de quatre fois supérieur aux logements-relais. Que vont devenir ces ménages ? On peut craindre que certains ne choisissent la rue. C'est pourquoi il lui demande de revenir sur cette décision.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 127694

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 février 2012, page 1029

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)